

M. DEUTSCH: Je crois qu'on s'est rendu compte que les anciennes façons de procéder ne convenaient plus au vaste personnel qu'on trouve actuellement. Elles étaient fort satisfaisantes au moment où tout était moins développé. Mais maintenant, chaque ministère s'est développé, et il est devenu nécessaire de situer chaque demande d'accroissement de personnel dans le tableau général que présente ce ministère et d'en étudier les limites.

Le sénateur EULER: Ma question est celle-ci: la Commission du Service civil peut-elle refuser, définitivement refuser, toute demande d'accroissement de personnel?

M. DEUTSCH: Si le cas tombe sous le coup de la Loi de la Commission du Service civil.

Le sénateur EULER: La réponse est-elle oui?

M. DEUTSCH: La réponse est oui. Si la Commission du Service civil n'approuve pas une proposition, celle-ci ne se rend même pas jusqu'au Conseil du Trésor.

Le PRÉSIDENT: J'ai une question; peut-être voudrez-vous y répondre. Un sous-ministre consciencieux, s'il est en même temps un habile administrateur, se trouve probablement le mieux placé pour juger du nombre et du genre d'employés dont il a besoin pour accomplir la mission de son ministère; et je me demande, sans vous poser la question, si cette nouvelle façon de procéder ne cache pas une faiblesse localisée dans la tête dirigeante. Je ne vous demande pas de répondre, monsieur Deutsch.

Le sénateur EULER: Vous voulez dire qu'il pourrait se trouver des sous-ministres qui ne soient pas de bons administrateurs?

Le sénateur CAMPBELL: N'est-ce pas évident?

Le sénateur GERSHAW: La question a reçu une réponse partielle. Imaginons qu'un groupe de fonctionnaires soit à un moment donné peu occupé. Arrive quelque chose de spécial et c'est un autre groupe qui se trouve inoccupé. Peut-on à ce moment effectuer des mutations pour parer aux cas d'urgence?

M. DEUTSCH: Oui; on peut effectuer des mutations à l'intérieur d'un ministère ou d'un ministère à un autre.

Le sénateur EULER: Si notre témoin a terminé son exposé, je proposerais l'ajournement.

M. DEUTSCH: J'ajouterais encore une remarque. Une fois examinées les propositions du ministère relatives au personnel, la commission prépare un rapport. Ce rapport est présenté au Conseil du Trésor en même temps que les prévisions budgétaires, celles-ci n'étant qu'un des aspects de la question, puisque l'argent nécessaire aux salaires du personnel sera tiré des crédits. Ainsi donc, le Conseil aura au même moment devant lui les prévisions budgétaires du ministère ainsi que le rapport de la commission relatif au personnel.

Le ministère, cependant, n'est pas entièrement lié par ce rapport car les membres de la commission ne peuvent prétendre usurper les fonctions du ministre. Il s'agit là d'un travail consultatif, mais le fin mot de l'histoire n'est pas encore prononcé. Autrement, cette commission pourrait dominer l'activité entière d'un ministère. Il s'agit vraiment là d'un organisme consultatif. Sa fonction est de préparer un rapport qui est présenté au Conseil du Trésor en même temps que les prévisions budgétaires. S'il y a désaccord entre le ministère, ou le ministre, et cette commission sur le chapitre du personnel, le ministre a toute la liberté voulue pour faire valoir ses réclamations devant le Conseil du Trésor.

Le sénateur EULER: Mais la recommandation de la Commission du Service civil est tout de même nécessaire?

M. DEUTSCH: C'est exact.